

COMPTE-RENDU

Groupe d'Approche conjoint CCR-EOS et CCR.S Gestion du merlu nord MARM - Madrid, 22 mai 2008

Membres CCR EOS:

Jesús Lourido (Président)
Hugo González
Jacques Pichon (absenté)
André Gueguen
Gerard O'Flynn
Ian Gatt
Michael Walsh (absenté)
Paul Trebilcock
José Luis Otero
Francisco Etchevers

Membres CCR-S

Víctor Badiola
Jean-Pierre Plommel
Eduardo Miguez
Jesús Etchevers
Juan Carlos Corrás
Mercedes R. Moreda
David Milly
Stéphanie Tachoures
Yves Foezon (absenté)
Alexis García

Manuela Azevedo (scientifique)
Juan Pablo Pertierra (Commission Européenne)

Alexandre Rodríguez (Secrétariat CCR EOS)
Benoit Guerin (Secrétariat CCR-S)

Observateurs:

Marina Santurtun (scientifique)
José Manuel Fernández Beltrán
Concepción Sánchez Trujillano (MARM)
Borja Velasco (MARM)
Juan Antonio Pintos (Xunta de Galicia)

BIENVENUE

La sous-directrice générale aux Affaires communautaires du ministère espagnol de l'Environnement, du Milieu rural et marin (MARM), Concepción Sánchez Trujillano, donne la bienvenue aux participants de cette réunion tenue à Madrid. Elle présente par ailleurs les excuses de M. Fernando Curcio, directeur général des Ressources de la pêche, empêché par d'autres obligations.

Jean-Pierre Plommel fait expressément état des inquiétudes du secteur dû aux prix du carburant et à la crise structurelle dans laquelle il se trouve dû à ce problème et à d'autres facteurs.

- Toile de fond

Hugo González résume brièvement les principales conclusions tirées du compte-rendu de la dernière réunion de ce Groupe d'Approche à Bilbao. Il rappelle les arguments présentés par les scientifiques (à l'aide des présentations contenant des données biologiques sur les indices de croissance, la biomasse reproductrice et la mortalité par pêche) ainsi que les lignes stratégiques d'action concertées par les membres du CCR-EOS à cette occasion.

Il manifeste également son inquiétude au sujet des directives figurant dans le document non officiel de consultation de la Commission (*Non-paper*) dans le but d'atteindre le Rendement maximum durable pour cette espèce, dont il met en relief les possibles effets sur la limitation ou la réduction de l'effort de pêche et leur répercussion sur d'autres espèces associées telles que la baudroie ou la cardine.

- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion (Bilbao, 21 février)

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé sans aucune modification.

- Adoption de l'ordre du jour de la réunion

Le président, Jesús Lourido, résume sommairement et détaille point par point le contenu de l'ordre du jour. Il invite ensuite les participants à formuler les amendements ou les changements qu'ils estiment opportuns.

Gerard O'Flynn demande à ce que l'ordre du jour laisse suffisamment de temps pour un débat sur la problématique actuelle de la crise du pétrole. La proposition de Gérard reçoit le soutien unanime de tous les membres ainsi que du président.

Enrique De Cárdenas, du MARM, demande à faire une brève présentation après l'intervention du représentant de la Commission en exprimant ses observations et une évaluation du *Non-paper* de la Commission.

Finalement, à la demande de Ian Gatt, il est convenu de raccourcir le temps pour le déjeuner à une heure et de débattre du thème du carburant entre 15 et 16 heures, en reportant la présentation de mise à jour du projet EFIMAS à la fin de la réunion.

L'ordre du jour est adopté avec les changements annoncés ci-dessus.

ÉVALUATION BIOLOGIQUE DE L'ÉTAT ACTUEL DU STOCK DE MERLU DU NORD

Manuela Azevedo, présidente du Groupe de travail du CIEM sur les Merlu, Baudroies et Cardine (WGHMM), présente de manière informelle l'évolution de ce stock ces dernières années ainsi qu'une évaluation des premiers résultats préliminaires correspondant à l'année 2008. Elle rappelle que le rapport du WGHMM est en processus de révision par un comité d'experts indépendants avant la publication du rapport biologique définitif du CIEM, qui inclura les recommandations scientifiques de référence pour 2009.

Manuela Azevedo signale que le nombre de débarquements effectués en 2008 (44 400 tonnes) a diminué par rapport à l'année précédente (52 700 tonnes). Elle précise également que les débarquements ont été calculés selon la même méthodologie que celle utilisée les dernières années, avec des informations provenant de flottes commerciales espagnoles et de sociétés scientifiques de recherche bien que, cette année, un effort ait été fait pour tenter d'apporter des informations plus détaillées sur les rejets en mer de certaines flottes.

Quant aux résultats obtenus, on arrive aux mêmes conclusions que les années précédentes : une tendance solide et constante d'augmentation de la biomasse reproductrice (SSB) est perçue depuis les années 2003-2004, ainsi qu'une réduction de la mortalité par pêche (F) depuis 1995 qui permet de la situer près des seuils de précaution (Fpa).

Par conséquent, on n'attend pas de grands changements dans la prestation de conseil et il est argumenté que l'on arrivera pratiquement aux mêmes conclusions quand l'exercice de simulations au sein du CSTEP pour la mise en œuvre d'un plan gestion à long terme du merlu aura eu lieu.

Pour répondre à la question de l'un des membres, Manuela explique que cette année, aucune évaluation de l'état des stocks de baudroie et de cardine n'a été effectuée, faute de données solides et d'informations actualisées fiables. Il a donc été décidé de ne pas réaliser d'évaluation annuelle. Par conséquent, les résultats ou les conclusions tirées de la dernière réunion sont considérées comme étant en vigueur et elle prévoit que les recommandations du CIEM seront probablement les mêmes que pour l'année précédente.

Le représentant de la Commission, Juan Pablo Pertierra, regrette l'absence de données actualisées suffisantes pour les stocks de baudroie et de cardine. Il pense que le dernier rapport de référence sur lequel ils se basent pour déterminer les TAC (qui date de 2005) est un peu trop ancien. De plus, il rappelle l'obligation juridique des États membre de fournir les données requises par le Règlement communautaire de collecte de données (DCR) actuellement en vigueur.

Manuela annonce qu'à l'automne 2008, un séminaire spécifique du CIEM aura lieu sur les baudroies et la cardine, afin d'analyser la tendance historique et l'évolution de ces espèces. Quant à la cardine, elle souligne qu'il existe des problèmes relatifs à l'âge, au taux de rejets en mer et à la qualité précaire des données obtenues ces dernières années. Cependant, les études et les campagnes d'observation réalisées jusqu'à ce jour semblent indiquer une certaine stabilité dans les taux d'abondance de cette espèce. La baudroie est plus difficile à évaluer en raison du manque de fiabilité et de la faible qualité des données obtenues.

ANALYSE DU DOCUMENT DE CONSULTATION (*NON-PAPER*) DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Présentation du document de consultation par le représentant de la Commission

Juan Pablo Pertierra concentre ses observations sur le point 5 du *Non-paper*, dans lequel une série de questions sont posées aux parties intéressées. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un premier document ouvert au débat et à la consultation entre tous et qu'il peut par conséquent faire l'objet de modifications ou de changements.

Les principaux points sur lesquels le représentant de la Commission porte le débat sont :

- Les niveaux de TAC et l'effort de pêche (essentiellement le régime de kilowatts/jour et les politiques de déchirage qui figurent dans les plans opérationnels des États membre).
- Les scénarios de transition progressive vers une réduction de la mortalité par pêche.
- Les mesures techniques de conservation (propositions d'augmentation de la taille des mailles de 100 à 120 mm pour la pêche du merlu, de 70 à 80 mm pour la pêche de la langoustine en mer Celtique, utilisation de panneaux à maille carrée...).
- Politique de rejets en mer.
- Zones de fermeture pour la protection de juvéniles de merlu.

- Présentation de Enrique de Cárdenas (MARM)¹

Le conférencier définit en premier lieu ce qu'il entend par pêcheries du merlu. Il englobe expressément certaines espèces (baudroies, cardine, langoustine et le merlu lui-même) et en exclut d'autres (sole). Il précise aussi que les tailles minimums et le niveau de biomasse reproductrice peuvent varier en fonction du poids spécifique ou de la pondération donnée aux espèces au sein des différentes pêcheries.

En ce qui concerne le merlu, et sur la base d'informations extraites des derniers rapports d'évaluation présentés par le CIEM, on ne perçoit pas de tendance à la baisse dans la taille moyenne (tout comme pour d'autres espèces associées comme la baudroie rousse ou la langoustine). Manuela rapproche les données présentées avec celles publiées par le CIEM.

Le conférencier conclut, en se basant sur les graphiques exposés, qu'il existe une tendance « naturelle » du stock de merlu à réduire la mortalité par pêche. Le niveau de mortalité par pêche atteindrait les niveaux de RMD (Fmax), conformément aux conditions établies dans le plan de récupération actuel, probablement avant 2015, ce qui concorde avec l'objectif final fixé par l'Union européenne.

- Table ronde

Les membres acceptent la proposition de Hugo González de commencer par une évaluation générale du document et d'aborder ensuite l'analyse point par point des questions posées dans le *Non-paper* afin d'élaborer des réponses.

1) Commentaires généraux sur le Non-Paper

Les membres de ce Groupe d'approche considèrent que le *Non-paper* de la Commission offre une vue trop simpliste et vague de nombreux aspects contenus dans les divers chapitres qui le composent, et présente en conséquence de nombreuses inexactitudes et imprécisions quant aux données fournies.

La situation du stock de merlu qui y est présentée ne reflète pas la réalité puisque, par exemple, les différents engins de pêche ne sont ni délimités, ni différenciés, non plus que l'impact environnemental de chacun d'eux dans l'activité de pêche.

¹ Version intégrale de la présentation disponible pour consultation à la section Réunions de notre page Web : http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=289&language=Espanyol

Les membres du Groupe d'approche se demandent s'il est réellement nécessaire de passer à un plan de gestion basé sur des critères de rendement maximum durable. Ils sont d'accord sur le fait qu'il conviendrait peut-être de revoir sérieusement la mise en œuvre d'un plan de gestion comme celui qui est proposé, qui représente une menace pour la survie du secteur vu la conjoncture de crise structurelle qui le frappe, crise qui serait aggravée par les réductions supplémentaires d'effort et de TAC contenus dans le *Non-paper*. Comme alternative, il est proposé d'adapter les exigences contenues dans le plan de récupération en vigueur à la situation actuelle. Vu la conjoncture actuelle, il est prévu que des flottes de nombreux pays enregistrent une baisse considérable du nombre de navires destinés à cette pêche. Il conviendrait donc peut-être de fixer une période de transition avant de mettre en œuvre un nouveau plan plus restrictif.

En conclusion, il est dit que ce document doit être revu en profondeur et tenir compte des remarques des parties prenantes car, avec un mauvais diagnostic ou « radiographie » de la situation actuelle, les mesures à prendre en conséquence pourront difficilement être les bonnes.

* Réflexions générales des représentants du secteur de la pêche :

- Ils expriment leur désaccord avec l'analyse et le traitement des aspects socio-économiques de ce document, avec des affirmations relatives à la partie sociale qui s'éloignent des conclusions émanant du rapport socio-économique du CSTEP. Ils remarquent que penser au bénéfice économique à long terme de ce plan pour les communautés et les régions de pêche est absurde dû à la crise actuelle du secteur. Ils transmettent à la Commission le profond malaise du secteur face au discrédit jeté sur les armateurs (bas salaires, longues journées de travail, manque de personnel et sécurité de l'équipage à bord des bateaux, etc.) par des critiques qu'ils considèrent fausses et affirment qu'elles n'auraient pas dû être incluses dans le *Non-paper* car elles n'ont pas de rapport avec la réalisation d'un plan de gestion à long terme.

- L'affirmation figurant dans le document selon laquelle le « sous-secteur » économique du poisson frais sera affecté de façon minime quant aux conséquences sociales et économiques de l'application des critères plus restrictifs du futur plan de gestion est jugée être une grave erreur conceptuelle. Il est réaffirmé que le sous-secteur du poisson frais est complexe et procure de nombreux postes de travail car il est composé d'un ensemble d'activités ou de phases qui vont de la capture ou de l'extraction de la ressource jusqu'à la mise à la disposition du client en passant par le déchargement au port, la vente aux halles, le transport et la commercialisation.

- Des conclusions très générales et peu pertinentes sur la taille des espèces y sont énoncées. D'après le secteur, la taille du merlu a augmenté de façon importante et continue d'augmenter. Par ailleurs, il est suggéré que le contenu du *Non-paper* devrait se limiter à la gestion du merlu et ne pas inclure d'autres espèces (comme les baudroies, la cardine ou la langoustine).

- Certaines des mesures restrictives exceptionnelles incluses dans le plan de récupération (augmentation du pourcentage de la marge de tolérance à 10-15 %, rapport préalable aux débarquements, etc.) devraient être adoucies ou revues pour éviter, dans la pratique, la double application d'un autre plan de récupération et ne pas ajouter de paperasserie et de travail supplémentaire aux pêcheurs.

- Le secteur constate que, depuis 2001, il y a une tendance générale, dans tous les pays, à la baisse des prix du marché.

* Réponse du représentant de la Commission :

Juan Pablo Pertierra répond de manière générale aux observations des membres :

- Le *Non-paper* est un document de réflexion de caractère non définitif, qui invite toutes les parties représentées dans les CCR à faire part de leurs réflexions par écrit et sous forme de document formel.
- La Commission a un mandat, ou obligation légale du Conseil, de présentation d'un plan de gestion une fois les objectifs fixés dans le règlement CE 811/2004 atteints.
- Les États membres devraient appliquer les plans de déchargement de forme effective et immédiate, puisqu'ils en ont les compétences.

2) Analyse détaillée des points et questions énoncées dans le *Non-paper*:

2. DÉFINITION DU PROBLÈME

2.1. État du stock

Les membres conviennent que les coûts élevés du gasoil et la situation de crise dans laquelle se trouve le secteur contribueront à court et à moyen terme à la récupération du stock.

Il est rappelé que, selon les rapports annuels du CIEM, le niveau de biomasse de 140 000 tonnes fixé par le règlement CE 811/2004 a été atteint et dépassé pendant trois années consécutives.

La baisse des chiffres de débarquements globaux est essentiellement due à la réduction des TAC et des quotas, ainsi qu'à la réduction de la flotte elle-même ayant eu lieu ces dernières années. Une amélioration de la fiabilité des données est demandée, en incluant les rejets en mer avec la comptabilisation des débarquements.

2.2. Espèces associées

Il est recommandé d'analyser séparément leurs dynamiques de population car elles ne sont pas toutes dans une situation négative (par exemple la baudroie commune).

2.3. Surcapacité

La conjoncture actuelle semble être une occasion propice à l'application de politiques d'ajustement et de réduction du niveau actuel de capacité de la flotte de pêche, par l'application de plans efficaces de déchargement pris en charge par le financement disponible du Fonds européen pour la Pêche (FEP). La publication de nouveaux règlements en la matière est jugée inutile. Par ailleurs, les administrations des États membres sont invitées à présenter à la Commission les plans de réduction de flotte proposés par le propre secteur de la pêche.

2.4. Rejets en mer

En premier lieu, le *Non-paper* devrait contenir une définition précise de ce qui est rejeté dans chaque pêcherie en fonction des engins et des maillages utilisés. Il faudrait également analyser sérieusement et sans être catastrophistes l'impact produit par les rejets en mer, puisque cette activité peut avoir une influence sur différents éléments environnementaux.

Par ailleurs, il y a une généralisation excessive dans le *Non-paper* sur le volume des rejets, l'affirmation générale de 95 % de rejet en mer des immatures étant inexacte. Pour la plupart, ce sont d'autres espèces qui sont rejetées, pour manque de quota, parce qu'elles ne présentent pas d'intérêt commercial ou parce que leur valeur sur le marché est très basse.

4. OPTIONS DE POLITIQUE

4.5. Mesures de contrôle

Le quasi totalité des membres est d'avis que les mesures exceptionnelles de contrôle prévues dans le plan de récupération devraient être assouplies et non pas durci. Selon eux, elles sont excessives et inutiles pour l'élaboration du plan de gestion. De surcroît, l'adoption de ces mesures, quelles qu'elles soient, doit avoir un fondement scientifique.

Des « règles du jeu » (*level playing field*) comparables et non discriminatoires, évaluant quelles mesures de gestion sont réellement nécessaires et utiles (également quant aux coûts) doivent être établies.

La priorité est donnée à l'amélioration et à l'intensification du contrôle des importations illégales de pays tiers, qui constituent un grave manquement aux règles de la concurrence et nuisent à la rentabilité du secteur qui pêche de façon « responsable ». Elles entraînent la chute des prix de vente, fruit de la concurrence déloyale.

Concrètement, l'application du règlement n° 104/2000 sur les organisations communes de marchés devrait être renforcée et une amélioration du prix de première vente être régulée (avec un tarif de prix minimums ou de retrait plus élevé, plus de pourcentage de pêcherie...)

Une autre des questions analysées est celle des mesures législatives qui ne devraient pas réguler seulement la partie extractive et devraient tenir compte de l'influence des facteurs environnementaux (changement climatique, contamination des pêcheries par les déversements illicites, la surpopulation côtière, la pollution par la marine marchande,...) sur la récupération du merlu.

Concernant les propositions concrètes sur les mesures de contrôle, voir l'annexe I, qui contient la réponse officielle conjointe du CCR-EOS et du CCR.S au document de consultation de la Commission sur un Plan de gestion à long terme pour le merlu nord.

5. COMPARAISON DES OPTIONS

Voir Annexe I. (« Réponse officielle conjointe du CCR-EOS et du CCR.S au document de consultation de la Commission sur un plan de gestion à long terme pour le merlu nord »).

PRÉPARATION DE LA RÉDACTION D'UNE RÉPONSE DU CCR.S AU *NON-PAPER*

- Agenda de travail, assignation de tâches et adoption de la procédure décisionnelle :

Le secrétariat du CCR-EOS annonce aux participants qu'il a, ce jour, reçu une réponse formelle positive de la Commission à son courrier de demande de prolongement du délai initial pour l'émission d'observations et de commentaires sur le *Non-paper*. Il est ainsi confirmé que la nouvelle date limite est fixée au vendredi 13 juin.

Les membres soutiennent l'agenda de travail proposé par le secrétariat pour émettre une réponse au document de consultation de la commission, qui est le suivant :

- 1) Les secrétariats du CCR-EOS et du CCR.S présenteront une première ébauche de réponse en français, en anglais et en espagnol au cours de la semaine suivant cette réunion (date limite : vendredi 30 mai).
- 2) Les membres des deux CCR formuleront des observations et des suggestions d'amendements (lesquels devront être directement inclus dans le texte sous forme de propositions) au cours de la semaine suivante (date limite : vendredi 6 juin).
- 3) Les secrétariats des deux CCR achèveront la préparation de la version finale consolidée, qui devra être approuvée par les présidents exécutifs de ceux-ci dans un délai de deux jours (date limite : mardi 10 juin).
- 4) Présentation pour adoption formelle de la version finale d'Opinion par les membres du comité exécutif dans un délai de deux jours (jusqu'au jeudi 12 juin).
- 5) Réponse ou rapport conjoint du CCR-EOS et du CCR.S à adresser à la Commission le vendredi 13 juin.

QUESTION EXTRAORDINAIRE : ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE « CRISE DU SECTEUR ET PRIX DU CARBURANT »

Tous les membres présents sont des représentants du secteur de la pêche à l'exception d'un représentant de l'ONG pour l'environnement, ADENA-WWF Espagne.

Gerard O'Flynn propose de rédiger un texte dirigé à la Commission européenne dans lequel soit défendue l'idée d'une réaction au niveau paneuropéen entre les représentants de l'industrie de la pêche pour tenter de pallier la problématique complexe des prix du carburant et de minimiser l'impact socio-économique causé (par des baisses des coûts du combustible, des politiques rationnelles de déchirage...). Ce texte inclurait des questions telles que le contrôle des marchés communautaires et des importations de poisson provenant de pays tiers, le contrôle des prix de première vente, le besoin de fournir plus d'informations au consommateur pour qu'il valorise le produit, etc. Tous les membres présents approuvent et ratifient la rédaction de ce texte par les secrétariats des deux CCR afin qu'il soit porté à la connaissance de tous les membres et adressé à la Commission le plus tôt possible une fois approuvé par les comités exécutifs des CCR respectifs.

Il est convenu de réaliser une réflexion stratégique sur l'importance de l'activité de la pêche de l'UE dans un contexte d'économie mondialisée et sur la nécessité d'obtenir une assurance d'approvisionnement sur les marchés.

Un exemple d'action non coordonnée entre les États membres est l'augmentation des aides « de minimis » (30 000 euros pour toutes les flottes et embarcations) pour certains d'entre eux seulement, ce qui constitue un mauvais exemple de réussite effective d'une politique commune de pêche.

Le représentant de la Commission rappelle que la crise du secteur est essentiellement liée au surdimensionnement actuel de la flotte européenne (déséquilibre entre la capacité de la flotte et la durabilité des ressources de pêche disponibles).

Stéphanie Tachoures, représentante du CNPMMEM, informe le reste des participants des résultats de la réunion de crise ayant eu lieu le 20 mai dernier entre des pêcheurs et des membres de l'administration française, ouverte à des représentants d'organisations d'autres pays, pour aborder une réflexion stratégique conjointe du problème. Elle rappelle que la France présidera l'UE à partir du 1^{er} juillet prochain et que les autres questions de pêche sont secondaires, et invite tous les participants à prendre des mesures énergiques d'action si la situation le requiert.

Hugo González rappelle qu'une manifestation du grand patronat de pêche espagnol (CEPESCA) est convoquée pour le vendredi 30 mai à Madrid.

ACTUALISATION DU PROJET EFIMAS²

Marina Santurtun, scientifique de AZTI, fait une présentation pendant laquelle elle montre aux participants une mise à jour de l'outil EFIMAS de simulation de scénarios pour la gestion des pêcheries avec un double objectif spécifique dirigé à cette réunion :

- contribuer à répondre à certaines des questions posées dans le *Non-paper* de la Commission ;
- effectuer une première simulation de l'impact qu'une harmonisation de la taille du maillage des filets pour merlu à 100 millimètres dans les zones VI et VII pourrait avoir sur la mortalité par pêche, comme l'a demandé le CCR-EOS dans une lettre récemment envoyée à la Commission en demandant des recommandations au CSTEP.

CLÔTURE

Le président Jesús Lourido clôt la réunion en remerciant les assistants pour leur participation et leurs apports au débat. Il remercie également le MARM comme hôte de cette rencontre ainsi que les interprètes pour leur labeur, dur et méritoire, tout au long de la journée.

La réunion prend fin à 17:00 heures.

Président : Jesús Lourido
Rapporteur : Alexandre Rodríguez

² Version intégrale de la présentation disponible à la section Réunions de la page Web du CCR-EOS : http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=289&language=Espanyol

ANNEXE I



Conseil Consultatif Régional Pour les Eaux Occidentales Septentrionales
Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Australes

OPINION CONJOINTE

Réponse au procédure de consultation de la Commission Européenne
Sur un Plan de Gestion à Long Terme pour le merlu du nord

13-Juin 2008

Conclusions et recommandations du Groupe de discussion CCREOS – CCR Sud Sur la gestion du merlu du nord (Madrid, 22 mai 2008)

Présentation du avis préliminaire du CIEM

Le président du Groupe de travail du CIEM sur le merlu, la lotte et la cardine a présenté la tendance et évolution historique relative au stock de merlu dans les années dernières. Les conclusions suivantes figuraient parmi les points principaux:

- La biomasse du stock reproducteur est en augmentation et a dépassé la biomasse de précaution (140 000t) pendant trois années consécutives (2005, 2006 et 2007)
- La mortalité par pêche diminue depuis 1995 et se situe autour de la Fpa.
- L'évaluation inclut les données concernant les débarquements de quelques flottilles uniquement et une première estimation (pas encore fiable) des rejets.

Discussion générale sur le « Non-Paper » (document de consultation) de la Commission

Le représentant de la Commission Européenne a rappelé que le Conseil a convenu de voter sur une proposition de plan de gestion à long terme du merlu du nord en 2009. Il a ajouté que l'UE et les principaux états membres qui pratiquent la pêche (Irlande, Grande-Bretagne, France, Espagne...) se sont déjà engagés à atteindre la RMS pour leurs stocks principaux en 2015. Il a également précisé que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009 pourrait retarder tous les textes actuels qui émanent de la Commission Européenne.

Il a également saisi l'occasion pour demander l'aide de l'industrie de la pêche en matière de collecte des données et la coopération des états membres pour respecter les dispositions du règlement relatif à la collecte des données afin d'améliorer la qualité des recommandations et de garantir une évaluation actualisée des stocks pour toutes les espèces.

Tous les CCR participants ont exprimé leur déception sur le manque de précision du Non Paper et de la nature restrictive des mesures de gestion qui y sont suggérées. Ils ont noté de nombreux malentendus et un manque de connaissances techniques. Par exemple, la section 3.1 faisait référence à l'identification des secteurs, mais certaines flottilles et certains métiers ont été oubliés. En outre, les impacts tels que les taux de rejet des métiers individuels n'ont pas été correctement analysés. Les participants ont souligné de nouveau la dimension plurispécifique de la pêcherie et demandent qu'en conséquence la gestion soit adaptée aux spécificités des différents segments, structures de pêche ou pêcheries.

Les participants ont regretté que le Non Paper laisse peu de place aux aspects économiques et sociaux et donc ils réclament une opinion mieux équilibrée.

- Le tableau qui évalue les coûts économiques de la réduction de la mortalité par pêche à la RMS (Fmax) présenté au point 6.2. du non document a été critiqué et les participants regrettent qu'un économiste ne fût pas présent pour discuter les chiffres proposés.
- Le Non Paper n'aborde pas correctement les aspects de la politique des marchés, (contrôle des importations illégales depuis des pays tiers, la traçabilité de l'origine des produits, une pêche responsable ou des prix minimum pour une première vente...) Il s'agit de points qui nuiraient à la position de l'industrie européenne de la pêche sur le marché européen.
- Certains participants regrettent la version partielle proposée au point 6.3. sur l'analyse des impacts sociaux à ce jour, car elle présente de nombreuses déclarations inexactes qui vont au delà du rapport socio économique du CSTEP sur lequel ces conclusions étaient basées et elle endommage l'image du secteur de la pêche. Ils ont souligné le nombre d'emplois créés par le biais de l'activité de pêche et la complexité du tissu social et des activités de l'industrie de la pêche.

En résumé, la Commission doit revoir ce document dans sa totalité afin de proposer une vision appropriée de la situation existante actuelle du stock (qui se reconstitue et indique une tendance solide et stable par le biais des données historiques). Si le diagnostic manque de précision, la mise en oeuvre des mesures suite à ce dernier ne sera ni adaptée ni rentable d'un point de vue socio-économique.

Réponses aux options proposées dans le non document

5.1. Gestion de la mortalité par pêche par les TAC et l'effort

5.1.1. Quelles opportunités de pêche doivent être ajustées: les TAC, l'effort de pêche ou les deux?

Les participants ne s'opposent pas d'une réduction d'effort de pêche, malgré le fait qu'ils ne sont pas d'accord avec la nécessité d'augmenter le taux actuel d'ajustement. Toutefois, ça doit être considéré et développé en fonction des circonstances actuelles des changements structuraux au sein de l'industrie de la pêche et pas de manière générale, afin d'accomplir une modification de la structure d'exploitation de la pêcherie. Cependant, ils s'opposent à la limitation proposée des KW/jours et à ses implications potentielles pour les attributions de TAC et de quota. Si des ajustements doivent être effectués en utilisant les TAC, l'effet réel sera partiel, car elle affectera uniquement les quotas qui, au cours des dernières années, ont été repris en sa totalité (30% dans la zone VII). En effet, une réduction sur le TAC pourrait conduire à une augmentation des rejets dans certaines zones. Enfin, il a été noté lors de la réunion qu'il existe déjà un système d'effort pour les eaux occidentales qui est en place.

5.1.2. Comment l'effort de pêche peut-il être réduit: réduction des kW/jours en mer, déclassement des bateaux de pêche ou les deux?

Les participants du secteur de la pêche pensent que l'effort de pêche va être réduit par le biais du déclassement de bateaux au sein de chaque programme national.

5.2. Mesures techniques

5.2.1. La dimension des mailles pour la pêche au merlu au filet maillant doit-elle être augmentée de 100mm à 120mm?

La majorité des participants du secteur de la pêche (hormis les représentants de l'industrie de pêche irlandaise, qui s'opposent à toute réduction de 120 mm à 100 mm, comme indiqué lors des réunions précédentes) ne sont pas d'accord sur l'augmentation proposée et souhaitent plutôt considérer la possibilité de proposer l'harmonisation de la dimension des mailles à 100mm pour l'ensemble de la pêcherie au merlu au filet maillant. Le CCREOS attend actuellement une réponse de la Commission à propos d'une évaluation du CSTEP sur l'impact d'un tel changement de maillage sur le stock. Les représentants du CCR EOS attendront les résultats des travaux de CSTEP avant d'adopter une position définitive sur cette question.

5.2.2. La dimension des mailles de la pêche aux langoustines doit-elle être augmentée?

Les membres soutiennent l'initiative française qui vise à augmenter la sélectivité des langoustiniers (par l'utilisation de nappes à mailles carrées) et refusent une augmentation de la dimension des mailles. D'autres essais sur les panneaux à mailles carrées devraient être soutenus.

5.2.3. La dimension des mailles de la pêche démersale inférieure à 100mm doit-elle être augmentée?

Les membres de l'industrie de la pêche pensent que la dimension des mailles de la pêcherie démersale ne doit pas être augmentée pour améliorer la sélectivité pour le merlu. Ils notent l'existence de suffisamment de mesures de protection des juvéniles comme par exemple la dimension spécifique des mailles des filets maillants (120 mm) et des chaluts (100 mm) dans la zone de sensibilité biologique au sud et à l'est de l'Irlande.

5.2.4. Une ou plusieurs zones peuvent-elles fermées à la pêche pour protéger le merlu juvénile?

Les participants du secteur de la pêche refusent les nouvelles propositions de fermeture de zone. Ils argumentent l'existence de nombreuses zones fermées déjà en place et la fermeture d'autres zones prévue dans le cadre du réseau Natura 2000.

Des représentants de l'Irlande, l'Écosse et l'Espagne déclarent qu'il y a intérêt à explorer les zones fermées, mais pas dans le format écossais de fermetures en temps réel. La délégation espagnole montre sa méfiance envers la notion de fermetures en temps réel, spécialement dans un contexte de pêche multi spécifique.

Dans l'ensemble, le représentant de l'ONG environnemental corrobore l'amélioration des Mesures Techniques de Conservation (en laissant les membres de l'industrie de la pêche déterminer la dimension adéquat des mailles) et la proposition de fermeture de zones comme appropriés pour la conservation des stocks de merlu.

Principales recommandations

Les participants du secteur de la pêche craignent que le plan de gestion proposé n'exacerbe les mesures actuelles prises dans le cadre du plan de reconstitution précédent. Ils estiment que cela est en contradiction avec la diminution actuelle de la mortalité (F), l'augmentation de la biomasse du stock reproducteur (SSB) et l'importante augmentation du prix du carburant.

Ils sont conscients de l'objectif visant à atteindre la RMS avant 2015, mais dans le but de l'atteindre, ils suggèrent à la Commission les recommandations suivantes:

- Les mesures de gestion existantes (TAC et mesures techniques) doivent être considérés, puisqu'elles se sont révélées efficaces, comme le plafond de contraintes, avant de passer à des mesures supplémentaires plus strictes;
- Le RMS devrait être atteinte "naturellement" en fonction de la dynamique des flottilles de rentabilité économique en baisse essentiellement en raison de l'augmentation du prix du carburant et des frais d'exploitation en hausse. Cette situation va conduire de nombreux bateaux à quitter la pêche et à participer à des programmes de déclassement;
- Les mesures de contrôle actuellement en vigueur ont rendu des résultats positifs. Il n'est donc pas jugé nécessaire de les modifier, à l'exception de:
 - o Un meilleur contrôle des rejets (certains participants mentionnent la possibilité d'études scientifiques avec des observateurs embarqués ou des projets d'auto échantillonnage).
 - o Une meilleure traçabilité des débarquements.
 - o L'élimination de la nécessité de donner préavis, une fois le journal de pêche électronique est entrée en vigueur.
 - o L'obligation future de journal de pêche électronique devrait améliorer à la fois la qualité des données et faciliter un meilleur contrôle de l'activité de pêche en mer.
 - o L'élimination de l'obligation de débarquer dans des ports désignés car elle ne fait qu'imposer davantage de difficultés et de frais à la flottille.
 - o La nécessité de "conditions équitables" (« *level playing field* ») pour l'élaboration, la mise en vigueur et l'application des mesures de contrôle.
 - o Néanmoins, tous les participants demandent l'augmentation de la marge de tolérance actuelle (8%) pour être en ligne avec d'autres espèces qui ne sont pas soumises aux plans de reconstitution, étant donné que cette mesure s'est avéré ni facile à mettre en œuvre ou de faire respecter ni efficace au point de vue de la conservation.